

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 JUILLET 2017

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 45.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, FINET Odile, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel.

Représentés : URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, DUCHENE Annie par JULLION Brigitte, TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, SAUBLET SAINT MARS Véronique par GRADELET Claude, FRAPIN David par FLINOIS Philippe.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BETTINGER Sylviane à GRIENENBERGER Daniel, GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBARRI Samira, GANTELET Bruno à BLASCO Thierry, BAUDOUX Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à DEHAUT Francis, HELIOT COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne à ROUVRE Annie, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, SYDOR Dimitri à ZAJAC Anna, MOUILLEFARINE Jean-Claude à GARNERIN David.

Absents et excusés : MONTAGNÉ Jean-Jacques, ROYERE Raynald, FEVRE Dolly, VAN DE WALLE Robert, ZWALD Jérémy, LEIX Jean-François, RUDENT Michel, MARTINOT Bruno, MENUUEL Gérard, REHN Yves.

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N° 12	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
RAPPORTEUR	Jean-Jacques ARNAUD

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
114	122	122		3	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2017

Rapporteur : Jean-Jacques ARNAUD

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**Exposé :**

La transition énergétique dans les territoires, encadrée depuis 2010 par la Loi « Grenelle 2 », a été précisée par la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En effet, la Loi Grenelle 2 invitait les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants à élaborer les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Aujourd'hui, la Loi du 17 août 2015 renforce le rôle des EPCI porteurs d'un Plan Climat en les nommant coordinateurs de la transition énergétique et les désignant Autorités Organisatrices de l'Energie. Elle étend aussi l'action des Plans climat aux enjeux de la qualité de l'air afin de permettre aux intercommunalités de proposer une planification de l'air cohérente.

Dans la continuité de la démarche initiée en 2013 de mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Energie Territorial de Troyes Champagne Métropole, la présente délibération a pour objet d'engager la Communauté d'agglomération dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET doit être constitué :

- d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- d'un plan d'actions portant sur :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique
 - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
 - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables
 - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération
 - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie
 - le développement de territoires à énergie positive
 - la limitation des émissions de gaz à effet de serre
 - l'anticipation des impacts du changement climatique
 - la mobilité sobre et décarbonée
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PCAET doit être soumis, avant approbation, au Préfet de Région, au Président du Conseil régional, au Président de l'Association régionale d'organismes d'habitat social, au représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.

D'autre part, le PCAET doit :

- prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et de cohérence territoriale (SCoT)
- être pris en compte par les Plans Locaux d'Urbanisme
- être intégré au rapport annuel de développement durable

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ENGAGER Troyes Champagne Métropole dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à solliciter les partenaires financiers potentiels ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote